

REGLEMENT COMPLET
CONCOURS 2008
Carnet de voyage le long des canaux de Bretagne
COMITE REGIONAL DU TOURISME DE BRETAGNE

Article 1

Le Comité régional du tourisme de Bretagne, situé 1 rue Raoul Ponchon - 35069 RENNES CEDEX, organise un jeu concours distribué sous forme de carnet chez les partenaires dans le cadre d'une opération de communication sur les canaux de Bretagne.

Article 2

Il s'agit d'un jeu gratuit sans obligation d'achat ouvert à toute personne physique et majeure, à l'exclusion des membres du personnel du Comité régional du tourisme de Bretagne, d'Escales d'une rive à l'autre, du Comité des canaux bretons, et des partenaires de la manifestation.

Article 3

Le jeu-concours se trouve dans les offices de tourisme, les mairies et les commerces des Escales d'une rive à l'autre et des communes partenaires et est valable du 1^{er} mai au 30 septembre 2008 minuit.

Article 4

Modalités de participation au jeu : envoi du carnet de voyage illustré et fiche de renseignement complété par courrier à l'adresse du Comité Régional du Tourisme de Bretagne.

Article 5

Un jury se tiendra en octobre 2008 pour désigner le plus beau carnet de voyage de chaque catégorie : enfant de 6 à 11 ans, jeune de 12 à 18 ans, adulte, parmi les carnets non nuls. Seul l'intérêt artistique du carnet sera jugé.

Article 6

Sont considérés comme nuls les carnets de voyage :

- non illustrés
- dont la fiche d'identité est incomplète
- retournés au Comité Régional du Tourisme après le 30 septembre 2008 minuit.

Article 7

Les gagnants seront prévenus par e-mail, puis par courrier après la tenue du jury en octobre 2008.

Article 8

Descriptif des lots :

- Catégorie Adulte :
 - 1^{er} prix : Un séjour d'un week-end pour 2 personnes en Bretagne
 - 2^{ème} prix : Un coffret d'accessoires créatifs et artistiques pour la peinture et le dessin
 - 3^{ème} prix : Une balade en péniche/bateau d'une demi-journée pour 2 à 4 personnes

- 4^{ème} prix : Deux ouvrages sur le thème des canaux de Bretagne et des carnets de voyage
- Catégorie jeunes (12-18) :
 - 1^{er} prix : Un séjour d'un week-end pour 2 personnes en Bretagne
 - 2^{ème} prix : Un coffret d'accessoires créatifs et artistiques pour la peinture et le dessin
 - 3^{ème} prix : Une balade en canoë
 - 4^{ème} prix : Deux ouvrages sur le thème des canaux de Bretagne et des carnets de voyage

 - Catégorie enfants (6-11) :
 - 1^{er} prix : Un séjour « enfant » en Bretagne
 - 2^{ème} prix : Un coffret d'accessoires créatifs et artistiques pour la peinture et le dessin
 - 3^{ème} prix : Une entrée adulte et une entrée enfant dans un parc de loisirs (aquarium)
 - 4^{ème} prix : Un livre sur les légendes bretonnes

Article 9

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Par leur seule participation, les gagnants autorisent l'utilisation de leur nom, de leur image et de leurs carnets pour des actions de communication à but non-lucratif.

Les autres participants peuvent demander la restitution de leur carnet par courrier au Comité Régional du Tourisme à compter du 1^{er} décembre 2008.

Article 10

Le lot offert au gagnant ne peut donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en monnaie de toute nature (totale ou partielle), ni à son échange ou remboursement ou remplacement pour quelle cause que ce soit.

Article 11

Le Comité régional du tourisme de Bretagne se réserve le droit d'arbitrer tout litige qui s'opposerait à l'un des participants.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'organisateur dont les décisions seront sans appel.

Article 12

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.